



Rupture conventionnelle à 61 ans

Par lyly

je suis proche de l'age de 61 ans je suis dans l'entreprise dpuis 36 ans je voudrais savoir si il est possible de demander une rupture conventionnelle mais il me manque 10 trimestes pour pouvoir toucher la retraite a taux plein , est ce que je vais pourvoir toucher les indemniter chomage et que me conseillez vous merci

je suis sous le regime de la convention Mettallurgie dunkerquoise

jusqu'à le nombres de trimestres suffisant est valider , croyer vous que cela et faisable de faire cela ou pas faut il prendre un avocat ?

En vous remrciant

Cordialement

Par jpgroussard

Bonjour Lyly,

vous avez l'air complètement dépassé, prenez un avocat !
Cdlt

PS : il va falloir lui expliquer beaucoup mais beaucoup mieux votre situation que sur ce forum pour qu'il puisse vous aider